

Conseil Municipal du 20 Juillet 2023

Le vingt juillet deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le conseil municipal de Fourques-sur-Garonne s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur BILIRIT Jacques, Maire et sur sa convocation étaient présents :

Mmes et MM. CHASSAGNE Josiane, LOPES Jorge, MARCO Jean-Marie, FAZZINI Véronique. LALANNE Anne-Marie. LEMONNIER Clara. VIECELI Isabelle. MIALLET William. CASTANIER Antoine.

Absents excusés : Mme BLIN-PREVOST Marie-Odile (pouvoir à M. BILIRIT Jacques) ; Mme MARTI Sandrine (pouvoir à Mme LEMONNIER Clara) ; M. DIGAUD-CLAVEL (pouvoir à M. CASTANIER Antoine). M. RONDEREAU Arnaud ; M. VOGELEER André.

Secrétaire de séance : Mme FAZZINI Véronique

1) DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU MAS D'AGENAI

Le 5 avril 2023, le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du collège du Mas d'Agenais (SITS) a voté la dissolution de ce syndicat ainsi que les modalités de répartition de son excédent de clôture.

Or, pour que cette dissolution soit effectuée et reconnue par les services de l'Etat, les conseils municipaux intéressés doivent donner leur consentement.

Je vous demande donc :

- De vous prononcer en faveur de la dissolution du SITS du collège du mas d'Agenais.
- D'approuver les modalités de répartition de l'excédent de clôture soit une part égale entre chaque commune membre du syndicat (nous ne connaissons pas l'excédent, ni la part de chaque commune).

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5212-33, L. 5214-28 et L.5216-9

Vu l'arrêté préfectoral en date du 06/09/1990 créant le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires (SITS) Collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais ;

Vu la délibération du SITS collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais en date du 05/04/2023 décidant de la dissolution dudit syndicat et des modalités de répartition de son excédent de clôture ;

Considérant que le SITS collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais est dissous par le consentement de tous les conseils municipaux intéressés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

Article 1 : Le conseil municipal se prononce en faveur de la dissolution du SITS collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais et approuve les modalités de répartition de l'excédent de clôture dudit syndicat à part égale entre chaque commune adhérente au SITS collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais.

Article 2 : La présente délibération sera notifiée à la Présidente du SITS collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera notifiée au Sous-Préfet de Marmande.

2) MOTION DE SOUTIEN AUX FONDEMENTS DE LA RÉPUBLIQUE

Depuis plusieurs mois, les harcèlements, les coups, les incendies volontaires à l'encontre des élus mettent à nouveau en lumière la difficulté grandissante de l'exercice du mandat municipal, l'absence de statuts de l' élu local et le désengagement de l'Etat envers les territoires et leurs représentants.

A ces harcèlements ont répondu la légèreté des forces de l'ordre et les représentants de l'Etat.

Rappelons que les maires sont des agents de l'Etat en tant qu'officier d'Etat Civil et de Police Judiciaire. Ils sont surtout des élus de proximité, représentant d'une institution créée par la République Française, la commune qui est la cellule de base de notre démocratie.

Les maires sont les piliers de l'édifice républicain qui protège tous les citoyens et leurs droits. Il s'agit d'une nouvelle manifestation de la montée des groupes extrémistes, violents et fondamentalement anti-républicains, qui jouissent d'un sentiment d'impunité.

Il est urgent d'y opposer la tolérance zéro.

Je vous propose donc :

- De rendre hommage aux élus qui accomplissent leur mandat dignement malgré les pressions et les harcèlements dont certains sont victimes, jusqu'à que leur démission devienne inéluctable.
- De témoigner de notre soutien à tous les maires et élus locaux menacés et d'alerter sur les difficultés grandissantes qu'ils rencontrent pour accomplir leur mandat.
- De demander à l'Etat, au gouvernement, aux législateurs d'agir fortement pour leurs assurer des conditions correctes d'exercice de leur mandat et la protection qu'ils méritent.
- De rappeler notre attachement aux valeurs et principes de la République.
- D'appeler tous les citoyens à la plus grande vigilance face à la montée des idéologies, organisations aux méthodes violentes anti républicaines.

M. le maire informe les élus de la mise en place d'un protocole relatif au traitement d'infractions et atteintes faites aux élus entre les maires du Lot-et-Garonne du Lot et du Gers, les gendarmeries départementales et le Conseil départemental d'Agen.

Objectifs :

- Renforcer les liens et les échanges entre les maires dans 3 départements précités, les procureurs de la République et les unités de gendarmerie sur ces questions de violences et d'atteintes de toutes natures faites aux maires.
- De veiller au soutien des maires victimes
- De tenir un registre pour les faits connus.

Champs d'application de ce protocole :

- Violences physiques
- Actes d'intimidations
- Injures, outrances, menaces
- Atteintes aux biens ou aux proches

Modalités de signalement

- Mise en place d'un référent unique 'atteintes aux élus »

Une copie de ce protocole sera envoyée par mail à chaque élu.

3) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Cimetière

Les travaux de reprise des tombes au cimetière communal sont terminés. L'entreprise VIECELLI est intervenue après l'enlèvement par les employés communaux des pierres tombales.

14 emplacements ont ainsi été libérés.

➤ École

Cette année encore quelques travaux à prévoir pour les classes. Ils seront dans leur presque totalité effectuée par les employés communaux.

- Joints caoutchouc préau maternelle
- Placard de la classe de Sabrina
- Garage à vélos
- Loquet inaccessible pour les élèves aux toilettes adultes WC élémentaires + rangement étagère en hauteur
- Crochets pour double des clés
- Tapis entrée toilettes élémentaires
- Lumière MS et GS
- Double de clés avec crochets dans chaque classe
- Barrières en bas de l'escalier
- Barrière entre l'escalier et le mur de la classe
- Placard dans le couloir des MS et GS
- Placard dans le bureau de la directrice

- Repeindre le mur de la classe PS MS côté rue
- Fims aux fenêtres
- Espaces verts devant les classes élémentaires
- Calfeutrage sous l'escalier
- Étagères dans le local du sport
- Sonnette au portail

Achat rideaux école primaire et mairie

- Un devis a été sollicité pour les rideaux des classes primaires de l'école.
 - Rideaux floqués, occultants aux normes pour le feu :
608,44 € HT par classe soit 2 433.76 € HT et 2 920.51 € TTC.
- Un devis a été sollicité pour la pose d'un film de protection solaire dans le bureau de la directrice.

Coût : 1 134 € HT soit 1 360.80 TTC.

- Un devis a été demandé pour la pose d'un film protecteur solaire dans le bureau de la secrétaire de mairie.
Coût : 820 € HT soit 984 € TTC

Coût total : 5 265.31 €

Accord du conseil municipal

➤ **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative**

Les ambassadeurs du tri, à savoir Fiona MANSON et Annabelle McCARTY, pour notre commune qui était pilote pour VGA, ont terminé leur mission de recensement des bacs et d'explications des nouvelles taxes auprès des administrés.

Remerciements aux deux intervenantes pour leur travail et leur professionnalisme.

➤ **Service civique**

Comme déjà évoqué, nous avons lancé la candidature pour deux services civiques sur la commune ;

- Un sur la culture, le patrimoine environnemental pour travailler notamment sur les chemins de randonnées. Il sera sous la tutelle de M. Jean-Marie MARCO.
- Un sur le lien social, le développement local en charge notamment du café, de l'aménagement du bourg, des espaces jeunes. Il sera sous la tutelle de Clara LEMONNIER.

Cette offre sera proposée également sur le Face Book de la mairie.

➤ **Terrain PERNOT**

Lors du dernier conseil municipal, nous avons usé de notre Droit de Préférence pour acheter le terrain de Mme PERNOT (1 ha 08 a) qui se situe dans l'implantation de la future zone humide.

L'acte passé le 18 juillet.

Coût de l'achat : 5 000 € + Frais notariaux : 654.37 €

➤ **Chemin rural de l'Ile**

Un échange de terrain avec la « SCI du Levant » pour la déviation du chemin rural de l'Ile, à la suite des travaux d'ENEDIS sous la digue, doit être signé prochainement.

Affaire à suivre.

➤ **Subventions pour le café**

A l'occasion de la signature du contrat Région VGA et à la suite de l'obtention de la subvention régionale de 100 000 € pour la rénovation du café, la Région a souhaité signer ce contrat dans les locaux du café le 17 juillet dernier.

Rappel des subventions déjà obtenues :

- Conseil Départemental : Fond FACIL : 93 433 €
- Conseil Départemental : Tiers lieux : 5 700 €
- État : 88 944 €
- Région : 100 000 €

Subventions en attente :

- Fonds Friches (État)
- Fonds Européens (LEADER)
- Banques des territoires

➤ **Liquidation judiciaire de « la Table du Canal »**

Le Tribunal de Commerce d'Agen a prononcé la liquidation judiciaire de « la Table du Canal » au profit de Messieurs Arnaud et Pierre-Louis MOURCEL, qui devraient ouvrir l'an prochain un bar-tapas.

Contact sera passé avec eux pour les modalités de location de l'emplacement (150 € / mois).

➤ **Assurance statutaire CDG47**

La commune adhère au CDG 47 pour le contrat groupe d'assurance statutaire pour les agents de la commune.

Dans le prolongement de cette démarche et au vu de la complexité de la mise en concurrence de ce type de contrat, le CDG propose de négocier une police d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Accord du conseil municipal